



DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

CANTON
DE
CHARTRES NORD-EST

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE COLTAINVILLE DU 28 MARS 2017 A 20 H 30**

Le Conseil Municipal de la commune de Coltainville s'est réuni le 28 mars 2017 à 20 h 30 dans la salle de la mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GALIOTTO Philippe, Maire.
La séance a été publique.

Présents : GALIOTTO Philippe, SIMI Marie-Hélène ; DIEU Christophe, SERIVE Anne-Marie, DEGAS Jean-Marc, PENISSON Laurent, BOUARD Jacques, GALOPIN Valérie, LECOEUR Hervé, TESSIER Socha, HOUZÉ Thierry, MARTIN Jacques, Chantal GUERIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Jean LERICHE a donné pouvoir à M. Jacques BOUARD, M. Jacques FOURE a donné pouvoir à M. Christophe DIEU

Madame Chantal GUERIN a été nommée secrétaire.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant de commencer le conseil municipal, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour : l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Délibération N° 13/2017 - Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de la Commune établi par Monsieur le Trésorier de Chartres Banlieue pour l'année 2016.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2016 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- Vote le Compte de Gestion 2016 de la Commune.

Délibération N° 14/2017 - Compte Administratif 2016

Madame Marie-Hélène SIMI présente le Compte Administratif de la Commune établi par le Maire pour l'année 2016.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2016 établi par le Trésorier de Chartres Banlieue.

Le Compte Administratif montre les résultats suivants :

1°) Exercice 2016

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	134 047.71 €	89 939.76 €	44 107.95 €
Fonctionnement	452 047.37 €	428 355.82 €	23 691.55 €
Total	586 095.08 €	518 295.58 €	67 799.50 €

2°) Résultat de clôture 2016

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-48 053.05 €		44 107.95 €	-3 945.10 €
Fonctionnement	117 860.86 €	70 735.05 €	23 691.55 €	70 817.36 €
Total	69 807.81 €	70 735.05 €	67 799.50 €	66 872.26 €

3°) Restes à réaliser 2016

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	76 147.00 €	128 980.00 €	-52 833.00 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré sous la Présidence de Madame Marie-Hélène SIMI, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte Administratif 2016 de la Commune dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire n'a pas pris part à cette délibération, il a quitté la salle au moment du vote.

Délibération N° 15/2017 - Affectation du résultat

Vu le résultat de clôture 2016 :

Investissement :	- 3 945.10 €
Fonctionnement :	70 817.36 €

Considérant les Restes à réaliser 2016

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	76 147.00 €	128 980.00 €	- 52 833.00 €

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2016 du budget de la Commune comme suit :

(D.I.) article 001 : solde d'exécution d'investissement reporté :	3 945.10 €
(R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :	56 778.10 €
(R.F.) article 002 : excédent antérieur reporté :	14 039.26 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat 2016 de la Commune tel que proposé.

Délibération N° 16/2017 - Taux des contributions directes 2017

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2016 en 2017, sans augmentation, à savoir :

Taxe d'habitation :	8,85 %
Taxe foncière (bâti)	13,28 %
Taxe foncière (non bâti)	28,50 %

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

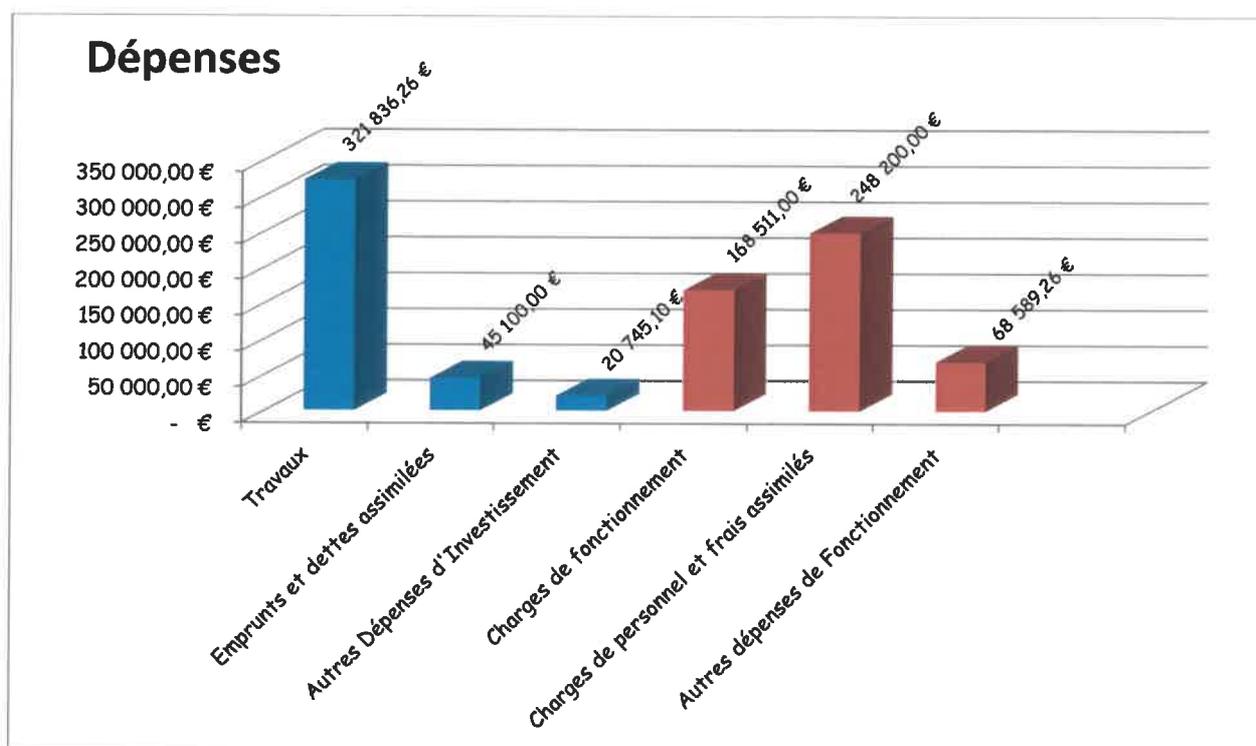
- Fixe le taux des contributions directes pour 2017 comme suit :

Nature des taxes locales	Bases	Taux pour 2017	Produit attendu en 2017
Taxe d'habitation	909 600 €	8,85 %	80 500 €
Taxe foncière bâti	646 600 €	13,28 %	85 868 €
Taxe foncière non bâti	156 200 €	28,50 %	44 517 €
TOTAL			210 885 €

Délibération N° 17/2017 - Budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2017 de la Commune incluant l'affectation du résultat de 2016, le compte de gestion et le compte administratif 2016 ayant été votés.

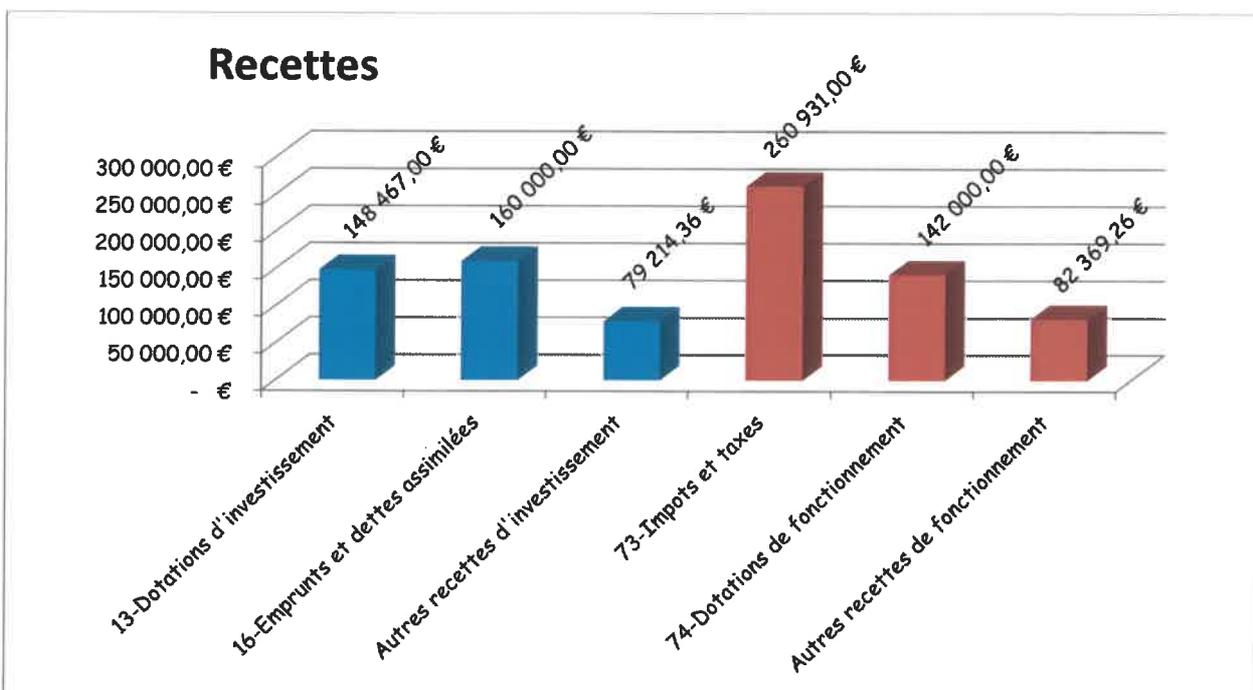
Chapitre	Montant	%
Dépenses d'Investissement		
Travaux	321 836,26 €	36,87
Emprunts et dettes assimilées	45 100,00 €	5,17
Autres Dépenses d'Investissement	20 745,10 €	2,38
Dépenses de Fonctionnement		
Charges de fonctionnement	168 511,00 €	19,30
Charges de personnel et frais assimilés	248 200,00 €	28,43
Autres dépenses de Fonctionnement	68 589,26 €	7,86
TOTAL	872 981,62 €	100%



Détails des Travaux (article 21)

Eglise	203 661,71 €
Travaux sol de l'école	35 400,00 €
Portes de la mairie	4 412,08 €
Salle des fêtes	17 514,29 €
Autres (trottoirs rue de Péreuze, Place de la Liberté ...)	78 362,47 €

Chapitre	Montant	%
Recettes d'Investissement		
Dotations d'investissement	148 467,00 €	17,01
Emprunts et dettes assimilées	160 000,00 €	18,33
Autres recettes d'investissement	79 214,36 €	9,07
Recettes de Fonctionnement		
Impôts et taxes	260 931,00 €	29,89
Dotations de fonctionnement	142 000,00 €	16,27
Autres recettes de fonctionnement	82 369,26 €	9,44
TOTAL	872 981,62 €	100,00



Détails des dotations d'investissement

Conseil Départemental

Chartres Métropole

Fondation du Patrimoine (dons)

Détails Impôts et Taxes

Taxes foncières (bâti et non bâti) et taxes d'habitation

Dotations

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 485 300.26 € en section de fonctionnement et à la somme de 387 681.36 € en section d'investissement.

Délibération N° 18/2017 - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre - Travaux Eglise Saint Lubin

Par délibération n°14/2015, la commune de Coltainville a signé un contrat de maîtrise d'œuvre avec François SEMICHON, Architecte, pour les travaux de l'Eglise Saint Lubin d'un montant 5 100 € H.T. soit 6 120 € T.T.C.

Après étude, les travaux sont réévalués pour un montant de 279 506 € H.T.

Il convient d'établir un avenant de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise d'un montant de 27 782.93 € H.T.

Le montant total de la rémunération est porté à 32 882.93 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du contrat de maîtrise d'œuvre auprès de Monsieur François SEMICHON, Architecte, d'un montant de 27 782.93 € H.T. et toutes autres pièces s'y rapportant.

Coltainville, le 4 avril 2017



LE MAIRE,

Philippe GALIOTTO.



Coltainville, le 4 Avril 2017

INFORMATIONS MUNICIPALES

Elections Présidentielles

Les élections Présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017, de 8 h00 à 19 h00.
Les procurations se font en gendarmerie.

INSCRIPTION RENTRÉE SCOLAIRE 2017

Pour la première inscription scolaire de votre enfant, vous pouvez vous présenter en mairie muni de votre livret de famille et du carnet de santé, dès maintenant. Le document d'inscription sera à remettre **impérativement** avant le 22 avril.

LE BRUIT

La belle saison arrivant, un rappel de quelques règles impératives à respecter est nécessaire pour préserver la bonne entente et les relations de voisinage pour le bien-être de tous :

Je vous rappelle qu'un arrêté préfectoral a été pris en 1993 et modifié en 2012 concernant le bruit :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore telles que **tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, etc...** sont réglementés. Ils ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

BRÛLAGE EN AGGLOMERATION

Comme le stipule l'article 84 du règlement sanitaire départemental d'Eure et Loir, nous rappelons que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ainsi que des végétaux, par les particuliers sur leur propriété, est interdit tout au long de l'année.

COMPTEURS D'EAU

Les compteurs d'eau seront relevés par des agents de la société CM Eau à partir du 3 avril prochain.

SOIREE CABARET

le 8 avril à 20 h 30 - soirée Cabaret avec l'Orchestre de l'Espace musical de Jouy » au Foyer communal - entrée 8 euros - gratuit pour les enfants de - de 9 ans

SORTIE AU ZOO DE LA FLECHE

le samedi 17 juin, sortie au zoo de la Flèche. Prix des places : 20 € et pour les - 12 ans : 10 € réservation en mairie.

FÊTE DU VILLAGE :

Elle aura lieu dimanche 21 Mai au stade de Coltainville.